

## Hanches, scènes de vie des temps passés

### La mairie

La mairie, lieu de vie de la commune hébergeait l'école à partir de 1869. Une première école de garçon était installée dans un bâtiment rue de l'Eglise en mars 1859 et l'école de fille se trouvait Place Le Gall.

Depuis l'ordonnance du 29 février 1816, chaque commune est tenue de pourvoir à l'instruction primaire de ses enfants mais ce n'est qu'en 1833 que cette obligation devint effective par l'application de la loi du 28 juin, dite Loi Guizot, qui obligea chaque commune à entretenir au moins une école primaire élémentaire. La loi Guizot offre la certitude aux instituteurs de bénéficier d'un traitement fixe de 200 F que complète une rétribution scolaire, payée par les parents, proportionnelle de l'enseignement dispensé par l'instituteur.

Dans les petites communes, le nombre peu important d'élèves oblige le maître à avoir des revenus annexes (greffier, chancre, secrétaire de mairie), d'autant plus que 20 à 50% d'élèves ne paient pas cette rétribution, ce pourcentage correspondant à la liste des indigents.

Le mouvement des saisons agit aussi sur le traitement du maître ; pendant la moisson les écoles se vident et il en est de même après une mauvaise récolte.

Le second temps fort législatif apparaît dans l'enseignement le 15 mars 1850 avec la Loi Falloux qui fait obligation aux communes d'entretenir une école spéciale pour chaque sexe dans toute localité de plus de 800 habitants. En effet, il n'existait auparavant aucune obligation pour les communes concernant l'instruction des jeunes filles. Cette même loi accorde aux instituteurs un minimum de 600F de revenus.

Doc 1 p. 295 : Demande par le comité de surveillance de l'Instruction publique de la situation de l'école publique de garçons et de filles de Hanches le 11 janvier 1835, dirigée par Louis Alexandre Thibault (document officiel identique sur toute l'Eure et Loir)

Doc 2 p. 296 : Compte rendu de Visite du comité local à l'école de Hanches le jeudi 4 novembre 1841

NB pour ce dernier document : Au problème de la distance que les enfants des hameaux éloignés devaient parcourir chaque jour, s'ajoutait celui du chauffage. Chaque élève apportait le matin une bûche, cette portion somme toute faible étant complétée par l'instituteur. De cette visite, la commune prendra le chauffage à sa charge.

